

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>INDE</u>
2. Organisme responsable: Institut indien de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Matières colorantes basiques (NCCD 32.05)
5. Intitulé: Doc: TDC 38(2394) Méthode à suivre pour déterminer la résistance des matières colorantes basiques
6. Teneur: Méthode colorimétrique pour la détermination de la résistance des matières colorantes basiques
7. Objectif et justification: Contrôle de la qualité
8. Documents pertinents: 1) Avis publié dans <u>Standards Monthly Additions</u> ; 2) Dès l'adoption du projet de norme, un avis paraîtra dans <u>Standards Monthly Additions, Standards India et Gazette of India</u>
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: dans un an environ
10. Date limite pour la présentation des observations: 20 octobre 1987
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: